

Dossier Partenariat



PARIS - France
March 21-23, 2017

16th Fat
Soluble
Vitamins

CONGRESS



Société Française Vitamines & Biofacteurs

m&o
manifestations
& organisation

www.fsv-paris2017.com





MESSAGE DE BIENVENUE

La Société Française de Vitamines et Biofacteurs (SFVB) et le Comité scientifique vous invitent à participer au XVI^e Fat Soluble Vitamins Congrès. Lancé en 1960 au Royaume-Uni, puis tous les 4-5 ans en tournée en Europe. La XV^e édition s'est tenue à Kalabaka (Grèce, 2012) et avait été organisée par le Dr Anargyros Moulas.

Les comités actuels ont souhaité garder l'état d'esprit de ces réunions, pour donner aux participants un aperçu des connaissances les plus récentes sur les divers aspects des vitamines liposolubles.

Depuis la découverte de ces vitamines dans les années 1900, de nombreuses études ont été menées pour caractériser leurs structures chimiques, leur métabolisme et les mécanismes de leurs actions biologiques. Aujourd'hui, les études continuent d'analyser encore leur rôle bénéfique sur les troubles métaboliques, qui sous-tendent certaines maladies que l'on retrouve dans le monde entier comme l'obésité et les maladies associées. Le présent congrès prévoit précisément la présentation des plus récentes données ce qui, nous l'espérons, devrait apporter de nouvelles perspectives des connaissances acquises. Le programme final de ce congrès sera construit à partir des soumissions que les participants auront proposé au comité scientifique.

Des travaux sur l'amélioration d'aspects analytiques, de nouvelles conclusions sur l'absorption et la biodisponibilité, et sur l'utilisation des technologies à haut débit pour une vue intégrée seront tous les bienvenus. Les données sur les récentes stratégies pour atténuer la carence en vitamines liposolubles dans les pays en développement et les pays émergents seront également les bienvenus. Les sociétés modernes sont aujourd'hui intéressées non seulement par la valeur nutritionnelle des aliments, mais aussi par la prévention des maladies et la promotion de la santé. Avec cet objectif, des études épidémiologiques et cliniques sur les effets sur la santé des vitamines liposolubles et sur les aliments fonctionnels utilisant des composants liposolubles sont attendus. Le congrès tentera également d'aborder la question de savoir si d'autres biofacteurs liposolubles peuvent présenter les mêmes effets que les vitamines liposolubles.

Outre quelques travaux entrepris récemment, ce sujet sera illustré par la lutéine-zéaxanthine, comme décrit par leur accumulation spécifique dans la macula et de leurs relations avec la dégénérescence maculaire liée à l'âge. Cette ouverture d'esprit des propositions vise à mobiliser les jeunes scientifiques qui sont particulièrement attendus à ce congrès. Des aides à participer à la réunion et des récompenses de posters seront offertes à eux.

Avec votre contribution, le comité scientifique mettra en place un programme scientifique attrayant qui permettra d'écouter des conférenciers internationaux exceptionnels.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, Bien cordialement,

Le Comité d'Organisation



COMITÉ D'ORGANISATION

Agnès DAUVERGNE, SFVB
Jocelyne DRAI, SFVB
Thierry DUPRE, SFVB
Stéphanie LEMAIRE, SFVB
Anargyros MOULAS, Pdt XVIe FSV
Edmond ROCK, SFVB
Henri FAURE, SFVB

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Omar BENZAKOUR, France
Volker BÖHM, Germany
Patrick BOREL, France
Elina HYPPONEN, Australia
Anargyros MOULAS, Greece
Serge REZZI, Switzerland
Edmond ROCK, France

Sous les auspices de



Société Française
Vitamines & Biofacteurs

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

- **16 conférences plénières par des orateurs de renommée internationale**
- 4 sessions du mardi 21 après-midi au jeudi 23 soir
- Des communications orales
- Des posters



PRINCIPAUX THÈMES

- **Vitamines liposolubles A, D, E, K**
 - Dernières analyses
 - Troubles métaboliques (obésité et maladies associées)
 - Prévention de maladie
 - Santé

- **Autres composants solubles et effets**

PUBLIC

Chercheurs en nutrition
Experts de santé publique
Chercheurs académiques et industriels
Représentants de l'industrie agroalimentaire
Compagnies pharmaceutiques
Cliniciens
Post-docs
Etudiants



POURQUOI SOUTENIR LE 16ÈME FSV ?

CREER

Des relations privilégiées avec les participants et les orateurs de renommée internationale

COLLABORER

Avec les leaders internationaux

AUGMENTER

Votre compétitivité

PROMOUVOIR

Votre matériel et vos produits

FAIRE LA DIFFERENCE

Et renforcer votre visibilité

APPRENDRE

De présentations d'experts

ANTICIPER

Les futurs développements dans la nourriture et les médicaments (humains et animaux)

16TH FSV – BON DE COMMANDE

COMPAGNIE.....

RESPONSABLE

ADRESSE

CODE POSTAL..... VILLE.....PAYS.....

TEL..... FAX..... EMAIL.....

Montant	Niveaux	Remerciements	Choix
15,000 €	PLATINIUM LEVEL Major sponsor Présentation du sponsors(30 minutes) Sponsoring d'une session Stand dans le hall principal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pleine page couleur dans le programme ✓ Publicité dans le sac congrès ✓ 6 inscriptions gratuites pour le staff ✓ 6 déjeuners/jour ✓ 6 sacs du congrès ✓ Remerciements sur tous les supports 	
10,000 €	GOLD LEVEL Sponsoring d'une session Stand dans le hall principal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ½ page couleur dans le programme ✓ Publicité dans le sac congrès ✓ 4 inscriptions gratuites pour le staff ✓ 4 déjeuners/jour ✓ 4 sacs du congrès ✓ Remerciements sur tous les supports 	
5,000 €	SILVER LEVEL++ Stand dans le hall principal ½ page couleur dans le programme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ½ page couleur dans le programme ✓ 3 inscriptions gratuites pour le staff ✓ 3 déjeuners/jour ✓ 3 sacs du congrès ✓ Remerciements sur tous les supports 	
3,000 €	SILVER LEVEL Stand dans le hall principal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 inscriptions gratuites pour le staff ✓ 2 déjeuners/jour ✓ 2 sacs du congrès ✓ Remerciements sur tous les supports 	
1,500 €	SUPPORT LEVEL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 inscriptions gratuite pour le staff ✓ 1 déjeuner/jour ✓ 1 sac du congrès ✓ Remerciement sur le site internet 	
Pour toute autre proposition contacter M&O Organisation +33 (0)4 73 61 51 88		MONTANT TOTAL.....	
Document à retourner avant le 31/1 /2017 à : i.combrisson@agence-mo.com		Pour confirmer votre participation, merci d'adresser un acompte de 50% du montant total. Chèque à l'ordre de MO/FSV2017	



INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU DU CONGRÈS

FIAP Jean Monnet, 30 Rue Cabanis, 75014 Paris



LANGUE OFFICIELLE: English

SITE INTERNET: www.fsv-paris2017.com

ORGANISATION :

M&O Organisation , 21 Rue de la Varenne, 63122 Ceyrat, France

Tel : +33 4 73 61 51 88 – email : contact@agence-mo.com

INSCRIPTIONS POUR LE CONGRÈS	Avant le 15 janvier 2017	Du 15 janvier au 1er mars 2017	Inscriptions sur place
Académique	300 €	400 €	450 €
Etudiants, internes, Etudiants chercheurs, diet.	150 €	200 €	250 €
Tarif plein	500 €	600 €	700 €

Règlement des expositions

REGLEMENT

L'exposant par la présente, accepte d'être lié par ce règlement de l'exposition, c'est-à-dire :

- 1) toutes les consignes de sécurité incendie liées aux bâtiment,
 - 2) toutes les règles du bâtiment qui accueille le congrès,
 - 3) toutes les conditions et termes de location conclues entre la FSV et toute autre partie qui aurait trait à l'exposition.
- Les exposants ne doivent pas, ou permettre à d'autres, de faire quoi que ce soit sur le stand ou quoi que ce soit dans le bâtiment qui pourrait augmenter l'assurance payée pour le congrès ou les propriétaires ou managers du bâtiment.

DEMONSTRATIONS

Toutes les démonstrations et exposition doivent se dérouler sur le stand. La FSV et M&O sur leur seul jugement, ont le droit d'exclure ou de demander des modifications si l'exposition ou la démonstration était considérée comme inconvenante ou ne correspondant pas à l'esprit de l'exposition. La FSV et M&O sur leur seul jugement, ont le droit d'interdire l'utilisation d'une sono ou la diffusion de musique. La FSV et M&O sur leur seul jugement, se réservent le droit de demander des modifications sur l'apparence ou la tenue des personnes ou des mannequins utilisées pour l'exposition ou les démonstrations.

INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION

L'exposant ne peut en aucun cas sous-louer le stand ou quelque équipement que ce soit fournit par le congrès, l'exposant ne peut céder sa location en totalité ou en partie à n'importe quelle autre société sans en avoir averti M&O et sans avoir reçu un accord écrit.

La sous-location ou le partage de l'espace exposition n'est pas permise. Un exposant participant ne doit pas assister un représentant non-participant à accéder au hall d'exposition. (Ceci inclut les sociétés de relations publiques). Toutes les enseignes, publicités, publications, matériels, produits et badges des représentants doivent correspondre au nom de la société exposante. Toute infraction à ces règles entraîneraient la fermeture immédiate et le démontage du stand et matériels en infraction. De plus, ces compagnies en infraction ne seront plus autorisées à participer aux congrès de la FSV et seront retirées de la liste des sponsors approuvés.

RESPONSABILITE

L'exposant par la présente accepte que les responsabilités de la FSV et de M&O ne soient absolument pas engagées quel que soit le dommage : perte, dégât, coût ou dépense (incluant, mais non limité aux frais d'intérêt et frais d'avocat) et ceci suite à un acte de négligence ou un acte intentionnel de l'exposant ou d'un de ses employés ou agents. De plus, l'exposant accepte que la FSV et M&O, ses agents et employés ne soient en aucune façon responsables :

- 1) de dégât, perte ou destruction de la propriété d'un exposant ou
- 2) de blessure de l'exposant ou de ses représentants, agents, employés ou invités.

En aucune manière les enfants ne seront autorisés dans le hall d'exposition durant l'installation ou le démontage. Pour la protection de votre enfant et aussi pour maintenir le caractère scientifique de l'exposition, les enfants en dessous de 18 ans (exception faite pour les enfants portés constamment dans un harnais) seront autorisés dans le hall d'exposition durant les heures d'ouverture.

ANNULATION ET/OU REPORT DE L'EXPOSITION

Dans le cas où les 16^{ème} congrès FSV devrait être annulé pour des raisons ne relevant pas du fait de la FSV ou de l'exposition, si un tel fait résultait d'un cas de force majeure, d'une catastrophe naturelle, d'un ennemi commun ou d'un acte de terrorisme, guerre, émeute, agitation civile, ou l'action d'une tierce personne, alors l'exécution respective par les différentes parties pour le congrès serait excusée pour cette période comme il paraît raisonnablement nécessaire après de tel fait pour remédier aux conséquences. Si le résultat de ce fait était l'annulation pure et simple des Journées FSV, les exposants seraient remboursés proportionnellement (par rapport au montant payé) après paiement de toutes les dépenses déjà engagées pour le congrès.

PAIEMENTS

Un acompte de 50% du montant total de la participation demandée doit être envoyée avec la commande pour qu'elle soit confirmée. M&O acceptera les bons de commandes sur la base 1^{er} arrivé, 1^{er} servi jusqu'à ce que tous les espaces de l'exposition soient vendus. Les demandes soumises sans l'acompte demandé ne seront pas traitées avant que l'acompte ne soit reçu. La date à laquelle l'acompte est reçu sera la date utilisée pour déterminer l'ordre d'attribution du stand. Le solde de la facture doit être réglé au plus tard le 31 janvier 2017. Après le 31 janvier 2017, la demande et le contrat doivent être retournés avec la totalité du paiement. Si le solde du paiement n'est pas reçu à la date indiquée, l'espace réservé peut être réattribué et l'acompte confisqué.

Le récépissé d'acompte ne garantit pas l'attribution d'un espace d'exposition. La FSV et M&O se réservent le droit de rejeter toute demande de stand.

A noter que le nom de la compagnie inscrit sur la demande de participation sera repris sur tous les supports du congrès.

ANNULATION/REDUCTION DE STAND

Les compagnies participant au congrès peuvent annuler leur participation à n'importe quel moment par courrier à M&O. L'échéancier suivant sera utilisé lors de la confirmation d'annulation et/ou la réduction de participation : réduction de participation et/ou annulations reçues avant le 31 décembre 2016, remboursement en totalité déduction faite de 10% pour frais de mise en place. Annulations ou réduction de participation reçues entre 31 décembre 2016 et le 28 février 2017, dans le cas d'un paiement complet de la participation, remboursement de 50% du montant total. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations ou les réductions reçues après le 28 février 2017.

La FSV et M&O se réservent le droit de revendre tout espace d'exposition annulé sans aucune notification à la partie effectuant l'annulation, ou sans remboursement d'aucun frais payé par l'exposant.

Si la participation est annulée après le 27 février 2017, l'exposant devra régler le solde s'il y en a un.

Règlement des expositions

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES POSSIBLES

Toute fourniture, accessoires et nettoyage du stand sont à la charge de l'exposant. Les dimensions sur le plan sont approximatives et la FSV et M&O se réservent le droit de faire les modifications qu'elles jugeront nécessaires, et feront des modifications équitables pour tous les exposants. La FSV et M&O se réservent aussi le droit de modifier le plan d'exposition pour faire face aux besoins de l'exposition.

NON-PRESENTATION

Les compagnies ayant réservé un espace d'exposition et qui ne fourniraient pas à M&O un courrier pour signifier leur incapacité à exposer avant le jour d'installation, devront automatiquement régler un forfait de 1.000 € et perdront tous leurs paiements pour la location du stand.

EXPOSITION OFFICIELLE

Tous les exposants seront répartis par la FSV et M&O et se verront attribuer un espace d'exposition. Aucune organisation ou ses représentants ne devra étaler, démontrer ou distribuer des produits et/ou des services dans d'autres lieux que ceux désignés pour l'exposition. Présenter des promotions, distribuer des documents imprimés, aussi bien que solliciter des commandes en dehors de l'espace d'exposition, est strictement interdit. Ces règles s'appliquent à toutes les sociétés qui vont participer au 16^{ème} congrès FSV. Les exposants qui ont été acceptés pour accueillir un événement sponsorisé ou qui participe à la « sacoche du congrès » ou tout autre action de marketing du congrès doivent uniquement utiliser ces moyens pour promouvoir leurs produits/services qui ont été acceptés par l'exposition de la FSV.

COMPAGNIES NON EXPOSANTES

Les sociétés non exposantes, leur personnel et agents ne seront pas autorisés dans le hall d'exposition. De plus, les sociétés non exposantes ne seront pas autorisées à étaler ou démontrer leurs services ou produits sur le site du congrès ou dans un des hôtels du congrès.

PRODUIT/DEMONSTRATION DE SERVICE

L'exposant est autorisé à présenter des appareils, instruments, équipement ou services, à faire des démonstrations et à distribuer des documents imprimés en relation avec ces produits ou services que la FSV aura jugé approprié. Attention, seuls les produits ou services en relation avec le congrès sont autorisés. La FSV se réserve le droit de décider de la justesse d'un service, produit, appareil, vidéo ou DVD.

VENTE

Pour aider les compagnies à optimiser leur participation, les exposants sont autorisés à vendre leurs produits/services dans le hall d'exposition. L'échange de chèques ou cartes de crédit pour un produit ou un service est autorisé. Toute transaction doit faire l'objet d'un reçu à l'acheteur. Il est de la responsabilité de l'exposant d'obtenir les licences nécessaires, permis et ou numéros d'identification demandés par le gouvernement pour vendre ses produits/services.

A retourner daté et signé avec la mention
« Lu et approuvé »

OBLIGATIONS EN MATIERE DE SECURITE-INCENDIE

Les matériaux pour l'aménagement, la décoration et le contenu des stands doivent présenter les classements suivants :

Cloisonnements et ossatures : M3, Revêtement des cloisons : M2

Décoration florale et synthèse : M2, Revêtement des podiums ou supports de hauteur inférieure à 0,30m et de superficie < 20 m² : M4

Couverture, double couverture et ceinture des chapiteaux et tentes : M2, Velums : M1

ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands sera faite sur la base de la réception de la commande et du paiement du montant commandé.

MANIPULATION ET STOCKAGE

Le site du congrès réceptionnera et stockera le matériel de démonstration ou les caisses vides mais l'exposant devra s'occuper lui-même de l'expédition, de la livraison et de la réexpédition de son matériel. Toutes les expéditions et livraisons doivent être prépayées. L'exposant n'imposera aucune dette au congrès en fournissant copies de factures d'expédition, comme indiqué ci-dessus.

EQUIPEMENT

Les équipements sur le stand fournis par le congrès et/ou ses vendeurs ou agents doivent être restitués ou à ses vendeurs ou agents à la fin du congrès, complet et en parfait état et sans déchirure. L'exposant fournira tout autre équipement à ses propres frais. Tous les rideaux et matériels de décoration utilisés par l'exposant doivent être ignifugés.

GARDIENNAGE

La FSV et M&O fourniront un service de sécurité durant les heures d'installation, exposition et démontage, et mettront en place un service de surveillance du matériel présenté (la salle d'exposition est fermée la nuit). Au-delà de ceci, la FSV, M&O, le lieu d'exposition, ou tout officier ou membre de l'équipe ou vendeur ne sera pas responsable de la sécurité de la propriété de l'exposant ou de ses agents ou employés, du vol, dommages causés par le feu, accident, ou tout autre cause. L'exposant doit s'assurer d'avoir une couverture d'assurance suffisante pour tout le contenu du stand.

ASSURANCE

M&O souscrit pour ce qui le concerne un contrat de responsabilité civile. L'exposant doit obligatoirement contracter auprès de son assureur une assurance responsabilité civile couvrant les risques que lui-même et son personnel encouront ou font courir à des tiers, ce pour la durée du salon, jours d'installation et de démontage compris. L'exposant doit également souscrire une assurance en vue de garantir les dommages que pourraient subir ses biens exposés et ses véhicules en stationnement sur le parking, M&O et la FSV dégageant toute sa responsabilité. L'exposant est responsable de son stand et des personnes qui y sont présentes. Tout sinistre doit être déclaré dans l'heure qui suit sous peine d'irrecevabilité.

DISPOSITIONS GENERALES

L'exposant accepte sans réserve le présent règlement. Il s'engage à s'y conformer ainsi qu'aux lois et règlements d'ordre général ou propres à son activité professionnelle. En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand est seul compétent.